

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.06.2020	7h32	20.150	DJSC
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe libéral-radical**

**Titre : Marchés publics : facilitons la tâche de nos entreprises**

**Contenu :**  
Le Conseil d'État est invité à introduire une liste permanente de soumissionnaires qualifiés en application de l'article 34 du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RELCMP). Cette liste permanente sera élaborée en collaboration avec les partenaires sociaux.

**Développement (facultatif) :**  
Les articles 32 à 34 du RELCMP précisent les critères d'aptitude que les entreprises doivent remplir pour pouvoir participer à des marchés publics. Les entreprises sont par exemple, et c'est normal, tenues d'être à jour avec les impôts, la TVA, les charges sociales ou encore l'égalité salariale notamment. La production des documents requis dans ce cadre représente cependant une contrainte récurrente et sans doute excessive pour les entreprises du canton. Du reste, le législateur s'en était soucié lors de l'élaboration de ce règlement, puisque l'article 34, RELCMP, prévoit littéralement que « le Conseil d'État peut décider l'introduction de listes permanentes de soumissionnaires qualifiés ».

Toutefois, cette possibilité n'a jamais été mise en œuvre par le Conseil d'État. En cette période de grande difficulté et d'incertitude économique, la mise en œuvre de cette possibilité permettrait de faciliter la tâche des entreprises, qui ne seraient plus contraintes de devoir fournir l'ensemble des documents à chaque fois qu'elles souhaitent participer à un marché public, même sur invitation. La situation économique des entreprises du canton au terme de la période de semi-confinement, décrétée pour des raisons sanitaires, est extrêmement difficile.

Tout ce que le canton peut faire pour alléger des procédures administratives serait un ballon d'oxygène bienvenu pour les entreprises neuchâtelaises. Si, au surplus, la liste des soumissionnaires qualifiés est élaborée en partenariat avec les associations professionnelles cantonales et les partenaires sociaux, c'est une garantie de bonne pratique des entreprises concernées qui peut être assurée pour l'État.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**  
Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Quentin Di Meo	Nicolas Ruedin	Béatrice Haeny
Boris Keller	Patrice Zürcher	Julien Spacio
Christian Steiner	Andreas Jurt	Etienne Robert-Grandpierre
Didier Boillat	Josette Frésard	Jean Fehlbaum
Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean	Daniel Geiser	Christophe Schwarb
Philippe Haeberli	Jean-Paul Wettstein	Sandra Menoud
Bernard Schumacher	Stéphane Rosselet	Laurent Schmid
Jean-Bernard Stuedler	Yves Strub	Océane Taillard
Frédéric Vaucher	Isabelle Weber	Michel Zurbuchen
Didier Germain	Claude Guinand	Jean-Claude Guyot
Damien Humbert-Droz	Xavier Hüther	